



LE PARRAINAGE VERS L'EMPLOI

Généralités :

- ◆ Dispositif de la DRTEFP et du Conseil Régional
- ◆ Inscrit dans les actions de programmation du PLIE depuis 2004

Objectifs :

Par son objet, le PLIE est destiné à favoriser l'insertion professionnelle de publics en difficulté sur son territoire.

Les objectifs du parrainage sont donc de :

- ◆ Rapprocher les demandeurs d'emploi du monde de l'entreprise
- ◆ Individualiser l'accompagnement à travers une rencontre personnelle
- ◆ Augmenter les chances d'insertion professionnelle de publics en difficulté

Le(s) public(s) cible(s) :

Le PLIE a choisi de mettre en place une action de parrainage vers l'emploi pour les **participants de plus de 26 ans en difficulté d'insertion professionnelle** (DELD, Rmistés, de faibles niveaux de qualification ou cumulant des difficultés sociales). Cette action ne concerne que des personnes adultes (>26 ans), car les Missions Locales ont mis en place un programme de parrainage pour les jeunes.

Profil des filleuls :

- Projet professionnel défini ou à confirmer
- Volonté de recherche d'emploi active
- Désir d'être accompagné par un parrain

Ce dont ont besoin les parrainés :

- ◆ De soutien pour leurs démarches de recherche d'emploi
- ◆ De développer leurs réseaux de relations professionnelles
- ◆ De lutter contre des discriminations (âge, sexe, origine, handicap...)
- ◆ D'une aide pour renforcer leur confiance en eux

Ce que peut apporter un parrain :

- ♦ **Une aide technique dans la recherche d'un emploi**
→conseiller le parrainé, l'écouter, le soutenir dans la recherche d'emploi.
- ♦ **Une meilleure connaissance de l'entreprise**
→multiplier les contacts du parrain avec le monde de l'entreprise.
- ♦ **Une intégration dans les réseaux professionnels**
→le mettre en relation avec des employeurs potentiels, le faire bénéficier de son réseau de relations professionnels.
- ♦ **Un soutien moral**
→conseiller sur des problèmes qui peuvent être extra professionnels, valoriser ses compétences.

Comment se passe la mise en relation ?

- ♦ **Le PLIE établit la liste des personnes à parrainer**
- ♦ **Mise en adéquation des profils parrains/filleuls en fonction de critères** (proximité géographique, cohérence des secteurs d'activité du parrain et du filleul, compatibilité entre les compétences du parrain et les attentes du parrainé).
- ♦ **1er entretien avec le référent, le parrain, le parrainé et Atout PLIE pour fixer les modalités du parrainage.**
- ♦ **Signature d'un acte d'engagement pour formaliser l'accord.**

Déroulement du parrainage :

- ♦ **Durée d'accompagnement minimum de 6 entretiens sur une période d'environ 4 mois**
- ♦ **Suivi individuel du parrainé par le parrain sous forme :**
 - Entretiens individuels physiques dans les locaux des Services Emploi des communes adhérentes ou d'Atout PLIE
 - Appels téléphoniques
 - Emails...

Une coordinatrice de l'action de parrainage anime le réseau et intervient en soutien tout au long des mises en relations de parrainage.

Le PLIE propose également des **temps de réunion** rassemblant le réseau des parrains et marraines et des conseillers emploi du PLIE pour échanger sur les suivis et aborder des thématiques diverses.

Pour plus d'informations, contacter Sonia LASSIAZ au 01 69 29 92 98.